

ARTICLE

Actu Fibre optique :

Commercialisation des offres internet fibre optique

Le programme « Très Haut Débit pour tous »

L'internet et les technologies de l'information et de la communication font désormais partie de notre quotidien. Tous les membres de la famille s'y connectent, les usages se multiplient, souvent simultanément dans un même foyer.

Ces services qui simplifient et enrichissent notre vie de tous les jours sont de plus en plus gourmands en débit. Ils nécessitent aussi une transmission des données quasi instantanée et, parce qu'on ne se contente plus de recevoir de l'information, les mêmes débits pour envoyer des fichiers sont attendus. C'est la raison pour laquelle le département de la Manche a fait le choix très tôt de déployer la fibre optique.

Depuis 2014, Manche Numérique assure la construction du réseau de fibre optique sur l'ensemble du département. Ce projet de grande envergure, qui a débuté en 2014, permettra de raccorder l'ensemble des habitants du département à l'horizon 2025. A ce jour, plus de 100 000 foyers sont éligibles à la fibre optique.

C'est maintenant au tour de Surtainville de vivre au rythme du Très Haut Débit !

Ouverture commerciale

Les travaux de déploiement du réseau de fibres optiques sont maintenant terminés sur la partie côtière de la commune*. Les offres d'accès internet Très Haut Débit seront disponibles dès le 1^{er} décembre auprès des habitants et des entreprises concernés*.

La fibre, quels avantages, quels usages au quotidien ?

Pour les habitants l'arrivée de la fibre optique est synonyme de vitesse, de confort et de simultanéité dans l'utilisation des services multimédias. En effet, avec la fibre optique au sein d'un même foyer, il est possible, en même temps, de regarder la TV 3D / 4K, de visionner une vidéo à la demande, de télécharger des photos, de jouer en réseau, d'écouter de la musique, d'échanger des contenus ou encore de surfer sur le net.



Multiconnexions simultanées

7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone, télévision...)



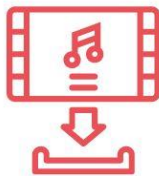
Télévision HD / 4K

2 écrans de télévision en moyenne dans chaque foyer (dans certaines familles 1 écran par membre de la famille)



Transfert de documents lourds

70% des fichiers envoyés quotidiennement font + de 10Go



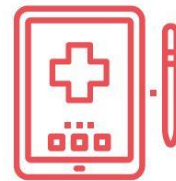
Téléchargements instantanés

6 objets connectés en moyenne par personne en France pour consulter des contenus multimédias (vidéos, musique, jeux...)



Télétravail facilité

17 % des Français exercent aujourd'hui le télétravail. L'Etat a mis en place en 2018 un plan national avec pour objectif que 71% des Français (filiale administrative) effectuent au moins une journée de travail à leur domicile.



Accessibilité à la télémédecine

72% des médecins français souhaiteraient utiliser la télémédecine pour accompagner leurs patients.

Bientôt, de nouveaux usages feront leur apparition dans le domaine des loisirs, de la santé, de la sécurité... **L'arrivée de la fibre est donc un atout indéniable pour l'attractivité du territoire.**

Le raccordement des particuliers et la connexion dans le logement

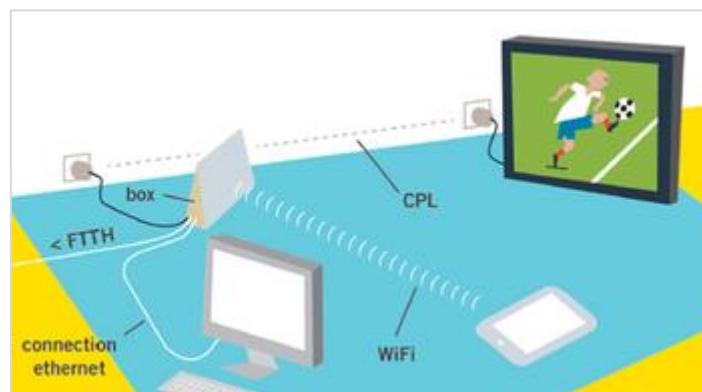
Dès la souscription de l'abonnement, le Fournisseur d'accès à Internet fixe avec le client un rendez-vous pour le raccordement de l'habitation, c'est-à-dire l'installation d'une Prise Terminale Optique (PTO). **Cette opération dure en moyenne une demi-journée.**

Le raccordement intérieur consiste à installer un petit câble de quelques millimètres de diamètre du point de pénétration à un petit boîtier appelé prise terminale optique (PTO). C'est sur cet équipement que sera reliée la box du fournisseur d'accès à internet lors de la mise en service de l'abonnement très haut débit.

Concrètement, lors du raccordement, le technicien installera le câble optique à l'intérieur de votre logement. Si des fourreaux sont utilisables, le raccordement optique sera invisible. Dans le cas contraire, le technicien est formé pour que le câble posé reste très discret.

Pour les installations "électriques" très récentes, elles possèdent en général un coffret qui abrite toutes les arrivées et tous les départs des réseaux de puissance et de communication. La PTO sera alors installée dans ce coffret. Pour les installations plus anciennes, non équipées, la prise terminale optique sera installée à un endroit à déterminer.

Votre box est directement raccordée à la PTO, il existe alors plusieurs possibilités pour connecter tous vos équipements au sein de votre foyer :



- La solution filaire grâce au câble ethernet
- La connexion sans fil : le WiFi
- La communication par CPL (Courants porteurs en ligne), si votre installation électrique le permet.

Quels fournisseurs ? quels services ? quels équipements ?

A ce jour, **11 Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)** commercialisent un accès Internet Très Haut Débit pour les particuliers sur le réseau construit par Manche Numérique :

	www.bouyguetelecom.fr		3420 www.nordnet.com
 la fibre et plus encore	09 69 360 120 www.comcable.fr		www.orange.fr
	09 70 71 55 55 www.coriolis.com		09 73 01 10 00 www.ozone.net
	1033 www.free.fr		www.sfr.fr
	09 72 350 350 www.k-net.fr		01 86 56 56 56 lafibrevideofutur.fr
 VOUS AVEZ LA FIBRE !	09 70 26 83 70 www.ibloo.fr		

4 types d'offres sont proposées :

- Internet seul
- Internet + téléphonie fixe
- Internet + téléphonie fixe + télévision (27 chaînes de la TNT) et la possibilité de souscrire à des bouquets TV (Canal, BeIn sport...). Ce sont les offres « Triple Play. »
- Internet + téléphonie fixe + télévision + abonnement mobile. Ce sont les offres « Quadruple Play. » Elles ne sont pas disponibles chez tous les opérateurs.

Pour les professionnels et entreprises

Pour répondre aux besoins des professionnels, plus de 20 FAI sont actuellement présents sur le réseau.

L'offre pro diffère selon les opérateurs. Néanmoins, de façon générale, un abonnement professionnel se distingue d'un abonnement grand public par :

- un débit garanti qui permet d'assurer un service internet de qualité,
- un temps d'intervention garanti en cas de panne,
- une hotline dédiée.

Les abonnements pro sont généralement plus chers que les abonnements grand public. Ils offrent une meilleure garantie de sécurité et de fiabilité. Il convient de bien identifier les besoins de l'entreprise avant d'opter pour une offre pro ou grand public.

Plus d'info : www.manchenumerique.fr
Pour toute question, contactez les services de Manche Numérique au
02.33.77.83.60 – contact@manchenumerique.fr

Un programme cofinancé par :



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

